



Nathalie SARRABEZOLES
Vice-Présidente du Conseil général
Chargée des Solidarités

Quimper, le - 9 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs
Les Accueillants familiaux du Finistère

Mesdames, Messieurs,

Dans le département du Finistère, le Conseil général a délégué la mission de suivi social et médico-social à l'association DON BOSCO pour le Nord du département et au Centre Hospitalier de Cornouaille pour le Sud Finistère. Leurs missions consistent à vérifier que la personne accueillie bénéficie de tous les soins et attentions requis par son état de santé. Ces services s'assurent également du bien-être physique et moral, de la sécurité et de la réalisation du projet de vie de la personne accueillie avant l'entrée en famille d'accueil et en cours d'accueil.

Je souhaite par ce courrier vous repréciser les missions de ces services, mais aussi les limites de leurs interventions. Les missions dévolues aux services de suivi sont :

Avant l'entrée en famille d'accueil :

- Renseigner tous les usagers sur l'accueil familial.
- Recenser les souhaits et le consentement de la personne susceptible d'être accueillie.
- Aider la personne à constituer un dossier de demande d'entrée en famille d'accueil et les dossiers de demandes d'aides financières.
- Constituer une demande d'avis d'entrée en accueil familial auprès du médecin du Conseil général en effectuant un rapport social et médical (en lien avec le médecin traitant de la personne âgée ou handicapée).

Pendant la prise en charge en famille d'accueil :

- Effectuer le suivi social et médico-social de la personne accueillie.
- Vérifier la pertinence de la prise en charge.
- Les visites de suivi s'organisent différemment s'il s'agit d'un nouvel accueil ou d'un accueil existant, Pour tout nouvel accueil, le suivi social et médico-social des personnes accueillies est organisé de la façon suivante : 4 visites le 1^{er} mois, 2 visites les 2^{èmes} et 3^{èmes} mois et 1 visite par mois au-delà.
- La mission du service de suivi s'arrête à la fin de l'accueil.

Tout courrier doit être adressé
sous forme impersonnelle
à M. Le Président du Conseil
général du Finistère

32 boulevard Dupleix
29196 Quimper cedex
T. 02 98 76 20 20
contact@cg29.fr

Comme le Conseil général a pu le rappeler à de nombreuses reprises, il vous est recommandé de solliciter le service de suivi afin de valider tout nouvel accueil. Cependant, la réglementation vous offre la possibilité d'opérer des recrutements directs sans respecter cette procédure.

Je souhaite préciser que les services de suivi n'ont dès lors pas vocation à gérer les situations d'échec des accueils qu'ils n'auront pas pris en charge et organisé. Il vous appartient dans ces situations de refaire le lien avec la famille de la personne accueillie ou l'organisme tutélaire afin d'organiser le départ de la personne.

C'est pourquoi, à titre de précaution, nous vous conseillons d'informer votre service de suivi avant chaque accueil temporaire ou définitif, à votre domicile.

Je vous remercie de votre compréhension.

Au sein du Conseil général du Finistère, ce dossier est suivi par Madame BEGUIN Delphine, de la Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées, Mission Accueil Familial, que vous pouvez joindre au 02.98.76.23.65 ou par courriel : delphine.beguin@cg29.fr pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.


Nathalie SARRABEZOLLES